

Axiom Obligataire – Part RC EUR(v)

Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois : Axiom Lux

VL & Perf. du mois

2117,79
0,67%

Encours du Fonds

€ 644M

SRI¹



SFDR²



Société de gestion

Axiom Alternative Investments

Structure juridique

SICAV Luxembourgeoise : Axiom Lux

Date de création de la stratégie⁴

23/07/2009

Date de création de la part

06/10/2010

Date de création du Fonds⁴

Absorption le 25/01/2019

Code ISIN

LU1876460905

Minimum de souscription

1part

Devise de la part

EUR

Frais de gestion

12%

Frais d'entrée

0% (2% max.)

Frais de sortie

0% (2% max.)

Commission de surperformance

20% (si perf. > à l'indice)

Affectation des résultats

Capitalisation

Fréquence de valorisation

Quotidienne

Règlement / Livraison

Avant 12h / Règlement J+3

Risques principaux

Risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité (pour plus de renseignements veuillez consulter le prospectus du fonds)

Objectif d'investissement³

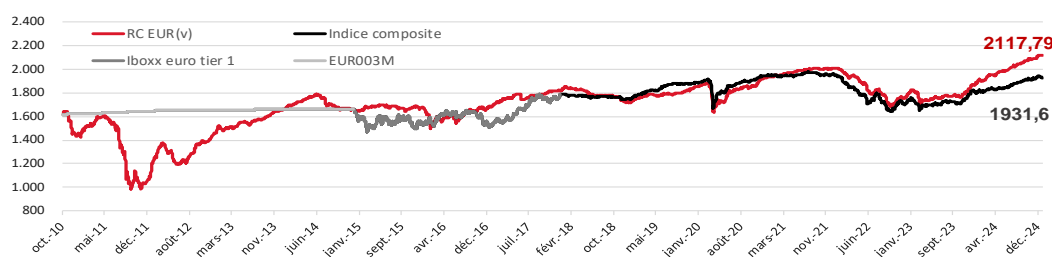
L'objectif de ce Fonds est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement (net des frais de gestion) similaire ou supérieur à celui de son indice de référence : indice ICE BofAML Euro Financial (40 %), indice ICE BofAML Euro Corporate (40 %) et indice ICE BofAML Contingent Capital (20 %)⁵. Le Fonds est géré selon le principe de la gestion active et fait référence aux Indices de référence à des fins de comparaison uniquement.

Performances historiques nettes (EUR)

Performances calendaires ⁷							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	-5,48%	7,54%	4,30%	4,02%	-12,65%	6,92%	12,94%
Indice de référence	-2,03%	7,80%	3,25%	0,15%	-12,87%	7,32%	6,16%

	Performances cumulées ⁷					Performances annualisées ⁷			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Création	3 ans	5 ans	Depuis Création
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	0,67%	12,95%	12,95%	5,48%	14,44%	30,81%	1,79%	2,73%	1,90%
Indice de référence	-0,12%	6,17%	6,17%	-0,96%	2,41%	19,31%	-0,32%	0,48%	1,25%

Evolution de la performance nette depuis la création (base 1000)



Indicateurs clés⁶

Nombre de positions	139	Sensibilité taux	3,13
Volatilité 5 ans	4,17%	Sensibilité crédit	2,97
Volatilité 3 ans	6,04%	Rendement au call EUR	5,33%
Ratio de Sharpe 5 ans	0,40	Rendement à perpétuité EUR	6,03%
Ratio de Sharpe 3 ans	-0,16	Rating moyen émetteurs (WARF)	BBB+
Spread	342 bps	Rating moyen émissions (WARF)	BB+

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Source : Axiom Alternative Investments | ¹ L'échelle de risque (SRI) représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti | ² Se référer à la page 3 du document | ³ Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement | ⁴ Fonds crée sous forme de FCP de droit français le 23/07/2009 avant d'être absorbé par la SICAV Axiom Lux de droit luxembourgeois le 25/01/2019 | ⁵ Informations sur les indices à l'adresse suivante : <https://www.theice.com/market-data/indices> | ⁶ Rendement à perpétuité du portefeuille, hors cash, toutes devises confondues. Le rendement à perpétuité est le taux de rendement du portefeuille avec l'hypothèse que les titres ne sont pas remboursés et conservés à perpétuité | ⁷ Performances nettes de frais



Commentaire de gestion

Équipe de gestion



ANTONIO ROMAN



DAVID BENAMOU

Le mois de décembre a été marqué par une hausse notable des taux américains à la suite d'une conférence de presse restrictive qui a recentré l'attention sur l'inflation et entraîné une chute de près de 3 % du S&P, soit sa plus forte baisse après la réunion de la Fed depuis 2001. Les courbes des taux se sont pentifiées des deux côtés de l'Atlantique, avec un écart souverain 2Y-10Y atteignant 27 bps en Allemagne et 31 bps aux États-Unis. Les banques européennes ont bien résisté à cet ajustement. Le Subfin et le Snrfin ont terminé le mois quasiment stables, tandis que le Xover s'est élargi d'environ 15 bps. Le SX7R a nettement surperformé le marché, avec un rendement de +4,63 % contre -0,46 % pour le SXXR.

Les opérations de fusion-acquisition ont dominé les actualités. Unicredit a augmenté sa participation dans Commerzbank de 21 % à 28 %, dont 9,5 % détenus directement. Au Danemark, Nykredit a lancé une offre publique volontaire pour acquérir toutes les actions de Spar Nord Bank avec une prime de 49 % par rapport à la clôture de la veille. Dans le secteur des assurances, Matmut serait en tête de l'appel d'offres pour HSBC Assurances Vie, dans le but de se diversifier dans l'assurance vie. Generali et Natixis finalisent les paramètres d'une coentreprise en gestion d'actifs. Saga a annoncé la vente de son activité de souscription d'assurances à Ageas, tout en conservant la responsabilité du marketing et de la marque, tandis qu'Ageas prendra en charge la tarification et la souscription.

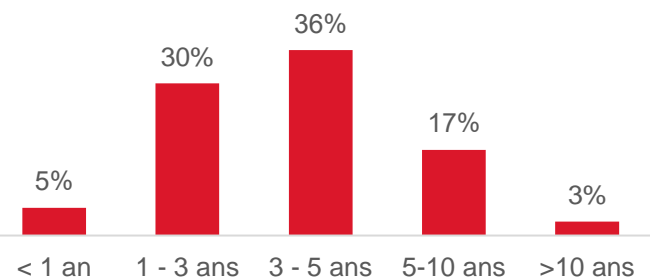
Sur le plan réglementaire, l'Australie a confirmé l'élimination progressive des instruments AT1. Les obligations existantes seront maintenues jusqu'à leurs premières dates de remboursement anticipé. Une telle décision semble improbable en Europe, où le marché des AT1 est largement institutionnel, contrairement à l'Australie, dominée par les investisseurs particuliers. Au Royaume-Uni, la FCA a lancé une consultation sur les exigences de reporting de liquidité pour les assureurs-vie et les fonds de pension impliqués dans les produits dérivés et les mises en pension, afin d'éviter la répétition de la crise LDI de 2022.

En matière de notation de crédit, Moody's a créé la surprise en dégradant la France hors de son calendrier habituel, passant d'Aa2 à Aa3. Les banques françaises ont rapidement suivi, mais les impacts se sont limités à quelques émetteurs, touchant uniquement les dettes Senior Preferred, en raison d'une capacité de soutien de l'État jugée réduite. Fitch a amélioré la notation de plusieurs banques portugaises et espagnoles grâce à un environnement opérationnel amélioré et des bilans plus sains. En Allemagne, Moody's a relevé la note senior de Hamburger Sparkasse de Aa3 à Aa2.

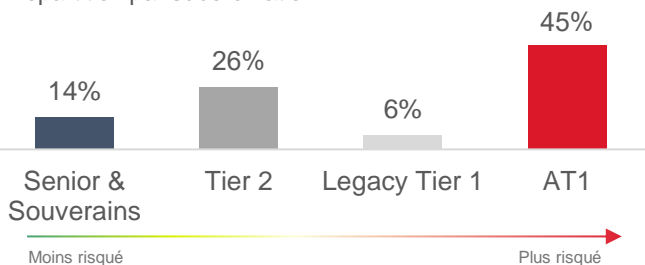
BFCM a remboursé à leur valeur nominale trois instruments CMS legacy non éligibles en tant que capital. Cette opération fait suite à des messages clairs de l'EBA condamnant la politique de l'autruche de certains établissements consistant à laisser en circulation des instruments subordonnés legacy en tant que financements seniors. Crédit Agricole Assurance a annoncé le remboursement de son Tier 1 transitoire à 4,25 %. SCOR a racheté son Tier 1 à 3,875 % au prix de 100,65, tout en émettant un nouveau RT1 à 10 ans non-call à 6 % en euros.

Répartition du portefeuille (en % de l'actif)

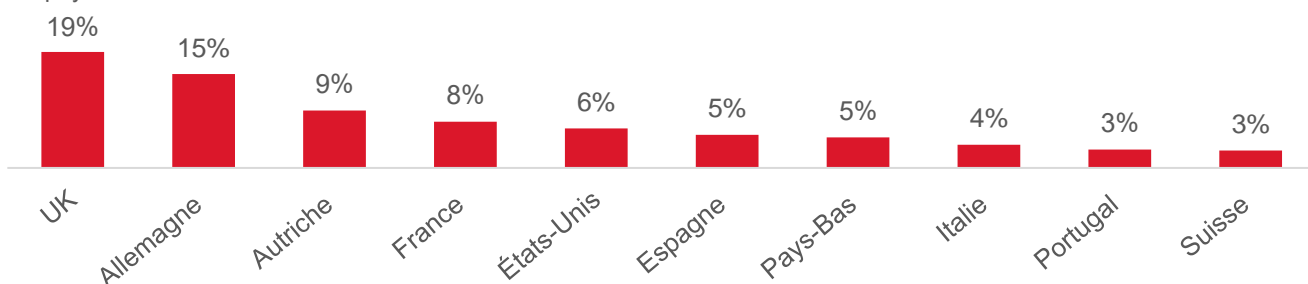
Répartition par maturité¹



Répartition par subordination¹



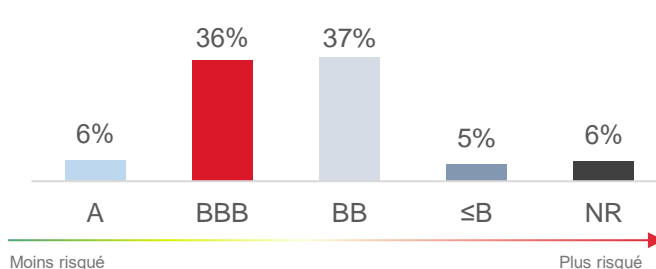
Top 10 pays¹



Les 5 émetteurs principaux²

FIDELIDADE SEGUROS PT	2,18%
NIBC BANK NV	2,10%
SOCIETE GENERALE	2,04%
RAIFFEISEN BANK INTL	1,97%
BAWAG GROUP AG	1,93%

Répartition par notation³




Glossaire

Subordination de dette	Le principe général est que lorsqu'il n'y aura pas suffisamment d'argent pour rembourser toutes les dettes, la dette subordonnée sera payée après les autres dettes.
Tier 1	Titres non prioritaires en cas de liquidation, ils n'ont pas d'échéance, leur coupon est facultatif et non cumulable. Ce sont les titres de dette les plus risqués et offrant pour cela, des rendements parmi les plus importants.
Obligations Legacy	Dette hybride qui était éligible en tant que capital réglementaire sous Bâle 1 ou Bâle 2 et qui n'est plus éligible sous Bâle 3.
Contingent convertible (Coco)	Titres qui peuvent être convertis en actions dans certaines circonstances, généralement lorsqu'un seuil de ratio de solvabilité a été franchi.

Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.

Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.axiom-ai.com ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion. Compartiment de AXIOM LUX, société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et agréée par l'organisme de régulation financière (la CSSF) en tant qu'OPCVM. Le prospectus pour la Suisse, le document d'information clé pour l'investisseur, les rapports semestriels et annuels et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse et du bureau de paiement du fonds : CACEIS, Montrouge succursale de Nyon/Suisse, SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Il se peut que des OPC présents dans le Fonds ne soient pas commercialisables en Belgique. Nous recommandons donc à la clientèle belge de vérifier avec son conseiller en investissement les modalités de souscription dans le Fonds.

Source : Axiom Alternative Investments | ¹ Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name | ² Hors obligation d'Etat | ³ Uniquement titres obligataires

 Risques principaux

Risque de perte de capital : les compartiments n'offrent aucune protection ni garantie. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de récupérer intégralement leur investissement initial.

Risque opérationnel : risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment

Risque de change : une partie des actifs pouvant être libellés dans des devises autres que la devise de référence, le compartiment peut être affecté par des modifications dans le contrôle des changes ou dans les taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. C'est pourquoi le compartiment sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel demeure. Ces fluctuations des taux de change peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : ce risque découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, à savoir le paiement des coupons et/ou le remboursement du capital à l'échéance. Un tel défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment (y compris les contrats d'échange sur rendement total ou les DPS). Cela inclut également le risque d'une dégradation de la notation de crédit de l'émetteur.

Risque de contrepartie : un compartiment qui investit dans des dérivés de gré à gré peut se trouver exposé au risque découlant de la solvabilité de ses contreparties et de leur capacité à respecter les conditions de ces contrats. Le compartiment peut conclure des contrats à terme, des options et des swaps, y compris des CDS, ou utiliser des techniques dérivées, ce qui implique le risque que la contrepartie ne respecte pas ses engagements aux termes de chaque contrat.

Taux de change : tout investissement en actions peut impliquer directement ou indirectement un risque de change. Si la valeur liquidative du compartiment est calculée dans sa devise de référence, la performance d'un actif sous-jacent ou de ses composantes libellées dans une devise autre que la devise de référence dépendra également du taux de change de cette devise. De même, la devise autre que la devise de référence dans laquelle un actif du compartiment est libellé implique un risque de change pour le compartiment.

Risque de liquidité : risque découlant de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre des titres détenus en portefeuille lorsque nécessaire et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille limitée du marché ou de volumes d'échange insuffisants sur le marché où ces titres sont habituellement négociés. La concrétisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Utilisation des produits dérivés : si un compartiment dont la performance est liée à un actif sous-jacent investit souvent dans des instruments dérivés ou des titres différents de l'actif sous-jacent, des techniques de dérivés seront utilisées pour relier la valeur des actions à la performance de l'actif sous-jacent. Si l'utilisation prudente de telles techniques de dérivés peut être bénéfique, les instruments dérivés comportent également des risques qui, dans certains cas, peuvent se révéler supérieurs aux risques associés aux instruments plus traditionnels. Des frais de transaction peuvent être associés à l'utilisation de ces instruments dérivés.

Risque lié aux données climatiques/ESG : le processus d'intégration ESG de la Société de Gestion s'appuie sur des données tierces provenant de fournisseurs de données climatiques/ESG. Les fournisseurs de données peuvent appliquer différents modèles et utiliser différentes sources d'information, susceptibles de contenir des données inexactes, incomplètes ou non auditées. En outre, en cas d'insuffisance des données, les fournisseurs de données peuvent recourir à des méthodes internes pour produire des estimations et des approximations subjectives. De même, la Société de Gestion procède à une analyse qualitative s'appuyant sur des informations auto-déclarées, qui ne sont généralement pas auditées par un tiers. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille fonde ses décisions d'investissement sur ces données, cette incertitude dans la collecte des données peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille.